

Le CDOS 53 : Première Maison Sport Santé du département de la Mayenne

Le 14 janvier 2020, le Ministère des sports et le Ministère des Solidarités et de la santé ont accordé le **Label Maison Sport Santé : PDLL-53-2 / CDOS 53**, située : Maison départementale des sports, 109 bis avenue Pierre de Coubertin, 53 000 Laval – 02 43 67 10 30

Depuis 2012, le CDOS 53 accueille :

- Les **patients souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques** nécessitant une activité physique adaptée et sécurisée.

Orientée par son médecin, la personne est accueillie par une éducatrice médico-sportive et après un entretien individuel, est orientée vers une activité physique adaptée sécurisée, encadrée par des professionnels formés (Protocole PAPS).

Après un bilan intermédiaire et un bilan final, adressés au médecin traitant, la personne est orientée vers une activité physique de son choix dans une structure sportive habilitée et bénéficiant d'un encadrement formé (Label 1 du dispositif sport santé JSCS – ARS des Pays de la Loire).

- Les **personnes en bonne santé ou non-porteuses de maladies chroniques** qui n'ont jamais pratiqué d'activité physique et sportives ou n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent s'y remettre avec un accompagnement.

Cette structure a été mise en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile :

Le Centre hospitalier de Laval, le Centre hospitalier de Château-Gontier sur Mayenne, le Conseil Départemental de la Mayenne, la Ville de Changé et son Union Sportive, toutes les structures sportives habilitées du département.

Comment bénéficier des services proposés ?

- Consulter un médecin qui pourra vous fournir une prescription ou une recommandation médicale,
- Vous rapprocher de la Maison Sport Santé 53 pour accéder à des conseils adaptés et obtenir des informations sur un éventuel accompagnement financier en fonction de vos besoins et des dispositifs mis en place par la structure.
- mayenne@franceolympique.com / 02 43 67 10 30

Le **projet de développement du CDOS 53** pour le Sport Santé est de rassembler **les associations et structures de la Mayenne sous la même flamme** pour favoriser :

- Le choix du patient ou de la personne en bonne santé, pour une activité physique et sportive correspondant à son choix,
- Dans une structure dont la pratique sportive est encadrée par une personne qualifiée à disposition dans une ambiance chaleureuse avec un suivi individualisé.
Chaque association ou structure gardera son identité. L'important étant de constituer un collectif mayennais dans **les zones rurales** pour les patients ou les personnes en besoin d'une activité physique.